

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.291**

**Participation au projet « Charente Territoire Industriel d'Avenir » (CTIA) et engagement dans une démarche de coopération intercommunale structurée**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 12 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: 75

Nombre de présents: 50

Nombre de pouvoirs: 22

Nombre d'excusés: 3

**Membres présents :** Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.291**

Rapporteur : Monsieur ROY

**PARTICIPATION AU PROJET « CHARENTE TERRITOIRE INDUSTRIEL D'AVENIR » (CTIA) ET ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE STRUCTUREE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

L'Union Patronale de la Charente (UP16), en concertation avec les intercommunalités charentaises et les partenaires institutionnels, a engagé une démarche collective visant à renforcer l'attractivité économique et industrielle du département. Cette initiative, intitulée « **Charente Territoire Industriel d'Avenir** » (CTIA), répond à plusieurs enjeux :

- mise en cohérence des données foncières,
- amélioration de la lisibilité de l'offre territoriale,
- coordination de la prospection économique,
- renforcement de la coopération entre acteurs publics et privés.

La Commission Territoire de l'Union Patronale de Charente a conduit un travail préparatoire auquel les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département ont été associés. La démarche propose de structurer un outil partagé de promotion économique, en cohérence avec les dispositifs déjà mis en œuvre localement.

Le projet vise à construire un cadre commun d'action et de valorisation de l'offre foncière et immobilière destinée aux entreprises industrielles. Les principales actions prévues sont :

- **Centralisation des données foncières et réglementaires** dans une base homogène et interopérable,
- **Sélection de deux sites par EPCI**, en collaboration étroite avec les équipes techniques,
- **Création de fiches "sites clé en main"**, détaillant notamment : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Zéro Artificialisation nette (ZAN), réseaux, disponibilités, prix, délais, accessibilité, ainsi qu'un « pack RH » pour l'accueil des salariés et de leurs familles,
- **Construction d'un pack investisseur commun**, comprenant : un atlas foncier, un site Internet dédié et des supports multilingues de promotion.

Cette approche permettra une meilleure lisibilité de l'offre industrielle charentaise et une prospection économique plus efficace et plus structurée.

La démarche CTIA repose sur une **gouvernance partagée**, réunissant :

- les présidents des EPCI charentais,
- l'Union Patronale de Charente,

- les partenaires institutionnels départementaux et régionaux [Département, région Nouvelle-Aquitaine, Préfecture, Banque des Territoires, Banque Publique d'Investissement (BPI), Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)].

Deux organes seront mis en place :

- un **comité stratégique**, structurant les orientations et priorités,
- un **comité technique**, chargé du suivi opérationnel, en lien direct avec les services des intercommunalités.

Ce mode de fonctionnement s'appuie sur les outils et dynamiques déjà existants dans chaque EPCI, afin d'éviter les doublons et de faciliter la convergence des pratiques.

L'engagement de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême dans cette démarche présente plusieurs intérêts :

- **Renforcer la visibilité** du territoire auprès des investisseurs et porteurs de projets industriels,
- **Valoriser l'offre foncière et immobilière locale**, en bénéficiant d'un outil départemental harmonisé,
- **Accroître la coopération intercommunale**, pour renforcer l'attractivité charentaise,
- **Fluidifier la prospection économique**, grâce au partage des informations et données entre l'EPCI et l'Union Patronale,
- **S'assurer d'une meilleure coordination** des stratégies et actions menées en faveur du développement économique.

La participation au projet CTIA ne crée pas d'obligations financières directes nouvelles à ce stade, mais engage la collectivité dans un travail structuré de mise en cohérence et de valorisation de son foncier économique. Il importe en effet que l'initiative de l'UPC prenne en compte les dispositifs existants (pacte talents...) afin de garantir une efficacité collective.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des EPCI en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace ;

Considérant les travaux conduits par la Commission Territoire de l'Union Patronale de Charente (UPC), en lien avec les EPCI et les partenaires institutionnels et consulaires ;

#### **Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le principe de participation de GrandAngoulême au projet « Charente Territoire Industriel d'Avenir (CTIA) » et de partage réciproque des informations et données, y compris celles de prospection entre l'EPCI et l'UPC.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à cette présente délibération.

<b>Pour : 72</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Abstention : 0</b>	<b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
<b>Non votant : 0</b>	<b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>